

**Communiqué de presse**

**Concours des maisons fleuries  
Remise des prix 2016 et ouverture des inscriptions 2017**

La Ville de Colmar organise, sous le patronage du Conseil National des Villes et Villages fleuris, un concours annuel de décoration florale, à l'intention des Colmariens qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité de l'environnement.

Gilbert Meyer, Maire de Colmar, et Cécile Siffert, adjointe en charge du fleurissement et de l'embellissement de la ville, recevront les 122 participants à l'édition 2016 de ce concours « des maisons fleuries » :

**Jeudi 20 avril – 19h**

**Salle des Familles – place du Capitaine Dreyfus**

*Les journalistes sont cordialement invités à participer à cette cérémonie*

Lors de cette cérémonie, l'ensemble des participants se verront remettre leurs prix respectifs, fonction de leur classement au titre du concours de l'année dernière : des plantes et des bons d'achat à valoir auprès des horticulteurs de Colmar participants.

Par ailleurs, les Colmariens désireux de participer en 2017 peuvent d'ores et déjà s'inscrire en retirant un formulaire à l'accueil de la Mairie ou au service Espaces Verts rue Frédéric Chopin, ou en le téléchargeant sur le site officiel de la Mairie et cela jusqu'au 16 juin 2017.

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Six catégories sont prévues :

- maisons avec jardins très visibles de la rue
- balcons, terrasses et fenêtres
- décors floraux en bordure de voie publique
- hôtels, restaurants et commerces
- centre-ville
- immeubles

**Contact presse :**

**Delphine Sivignon**

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

[delphine.sivignon@colmar.fr](mailto:delphine.sivignon@colmar.fr)